

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

NORD

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPALDe la Commune d'EMERCHICOURT
Séance du 27 mars 2025Date de convocation :

21 mars 2025

Date d'affichage :

21 mars 2025

Nombre de conseillers

En exercice :	14
Présents :	10
Votants :	13
Absents :	4
Exclus :	0

Etaient présents :

Mesdames BAFCOPS Marie-Catherine – CHOQUET Justine et SUM Michèle.

Messieurs DAMS Gonzague – DE FILIPPI Lucas – DUFOUR Daniel – DUMONT Jean-Philippe – DUROSIER Albert – ROUSSEL Régis et SZATAN Michel.

Absents excusés ayant donné procuration :

Madame HERBIN Melody a donné pouvoir à Monsieur DAMS Gonzague.

Madame LONGEARD Ingrid a donné pouvoir à Monsieur DUMONT Jean-Philippe.

Madame COTREZ Sabrina a donné pouvoir à Madame SUM Michèle.

Absente :

Mesdames BRZEZINSKI Régine.

L'an Deux Mil Vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Citoyenne sous la présidence de M. ROUSSEL Régis, Maire.

Madame Justine CHOQUET est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2025/01/13

7.6 Contributions budgétaires

OBJET : Tarif du matériel détérioré lors des prêts

Vu la délibération n° 2023/05/12 du 8 décembre 2023 relative à la location de tables et de chaises à compter du 1er janvier 2024,

Considérant que la ville peut constater une détérioration des tables ou des chaises,

Il importe que soit déterminé un barème tarifaire afin d'en exiger le remboursement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe, à l'unanimité, pour le matériel prêté, à titre gratuit ou à titre payant, qui aura été détérioré les tarifs ci-dessous, à compter du 1^{er} avril 2025 :

- Table : 100 €
- Chaise : 20 €

Cette recette sera perçue dans la régie de location de salles.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme

Le Maire,

Régis ROUSSEL

